

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 2266 à 2277

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« et des nouveaux rythmes familiaux générés par la création des familles recomposées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'émergence des familles recomposées est une réalité que le législateur se doit de prendre en compte dans toutes ses incidences dans la vie quotidienne des personnes concernées. La banalisation du travail le dimanche sera un élément perturbateur fondamental dans l'organisation de ces familles : garde alternée des enfants, programmation des week-ends chez l'un ou l'autre des parents....

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2266 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 2267 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 2268 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 2269 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 2270 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 2271 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 2272 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 2273 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 2274 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 2275 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 2276 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 2277 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille